



PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

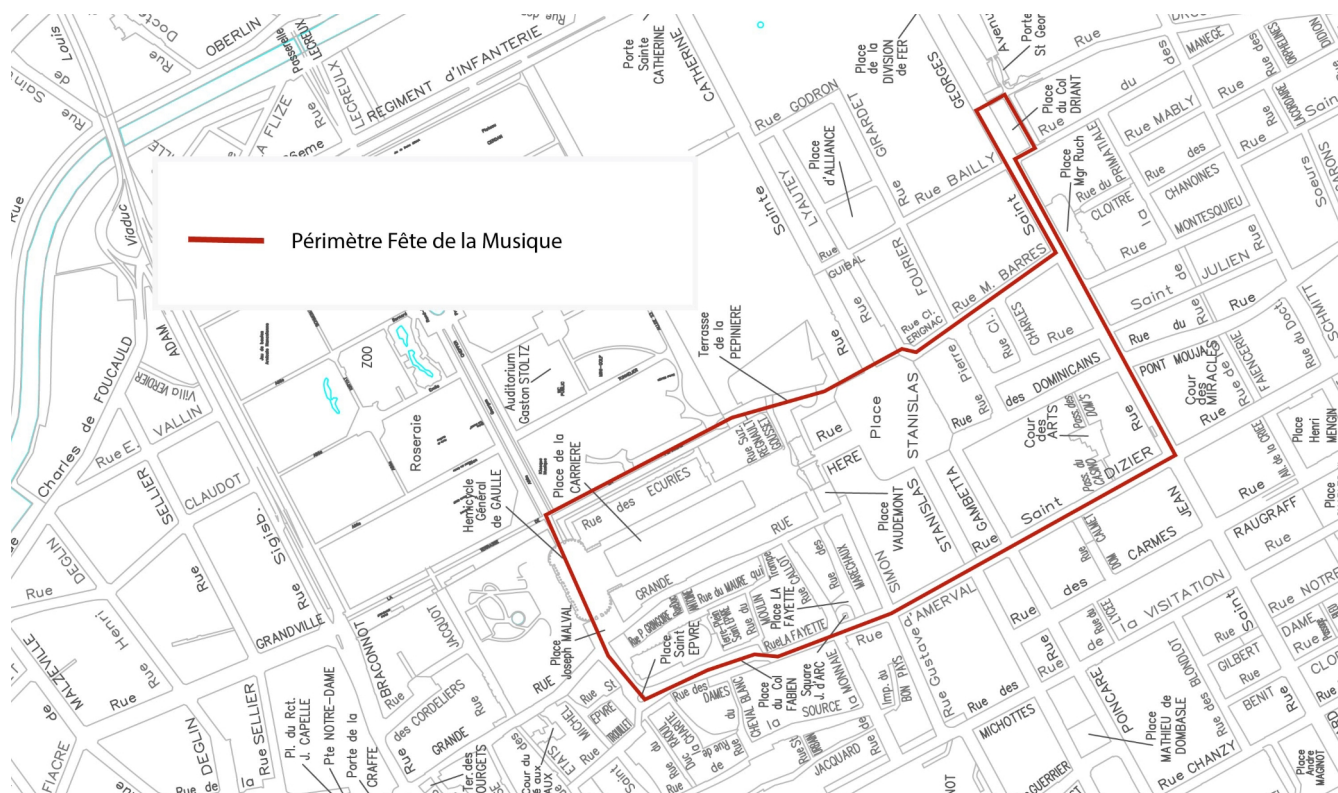
Usage de drone au centre-ville de Nancy pour l'édition 2023 de la Fête de la Musique

Nancy, le 19/06/2023

Les précédentes éditions de la Fête de la Musique à Nancy ont été marquées par des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans un contexte de densité de population rendant difficile l'intervention des forces de sécurité.

Aussi, à la demande de la Direction départementale de la sécurité publique (DDSP), Arnaud COCHET, préfet de Meurthe-et-Moselle, a décidé par arrêté préfectoral d'autoriser la captation, l'enregistrement et la transmission d'images au moyen de caméras installées sur un aéronef sans pilote (drone) durant les festivités de la Fête de la Musique programmée le mercredi 21 juin 2023 à Nancy.

Le périmètre ci-dessous, déterminé en concertation avec les forces de sécurité, vise à intégrer les secteurs où l'affluence attendue est la plus importante. La captation d'images est autorisée de 17h00 à 23h00.



Contact presse :

Jean-François TRITZ : 03.83.34.26.09 / 06.13.56.09.28

Sébastien MARC : 03.83.34.26.17 / 06.48.03.45.90

Retrouvez-nous



meurthe-et-moselle.gouv.fr



@prefet54



@prefet54



@prefet54



Préfet de Meurthe-et-Moselle